



<http://www.educnet.education.fr/primaire/ecole-numerique-rurale>

courriel : [ecole-numerique-rurale.ia84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ecole-numerique-rurale.ia84@ac-aix-marseille.fr)

Le plan de développement du numérique dans les écoles rurales prévoit l'équipement de 5000 écoles situées dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Ce plan est constitué de quatre volets

- équipement et sécurisation,
- ressources numériques,
- prise en main et formation,
- usages pédagogiques.

Les équipes enseignantes des écoles volontaires et les communes des écoles concernées devront renseigner **conjointement** un [acte de candidature](#).

Une « école numérique » doit comprendre :

- une **classe mobile** (ordinateurs portables), un **tableau blanc interactif**, un **accès internet** de haut débit, une **mise en réseau des équipements** de l'école, une **sécurisation** des accès internet. Ces éléments sont décrits dans le [cahier des charges](#) de l'opération ;
- des **ressources numériques** pédagogiques, à choisir dans un catalogue disponible en ligne courant mai.

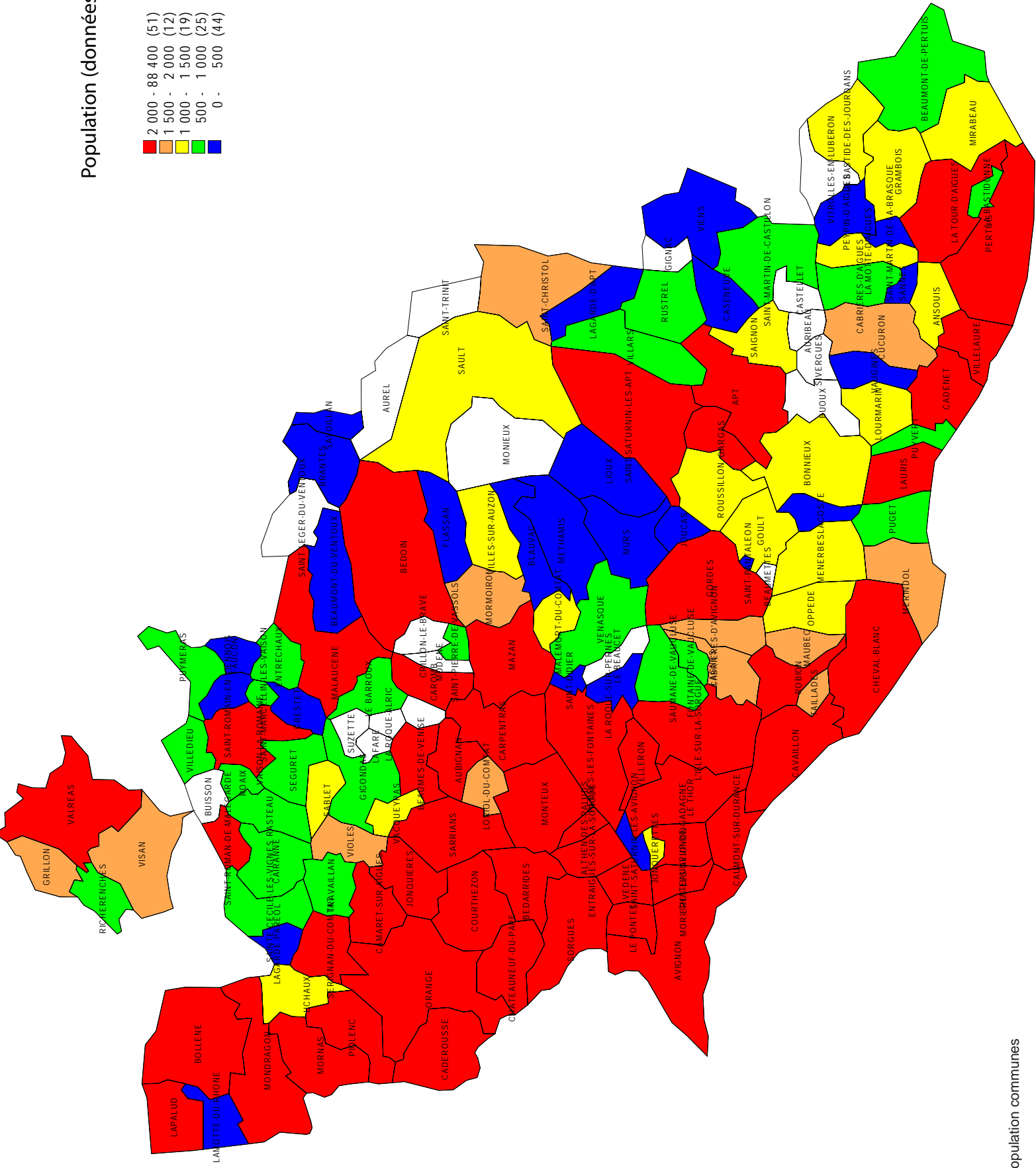
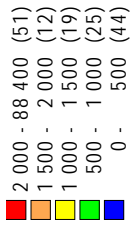
La prise en main des matériels sera effectuée par les fournisseurs. Une **formation** et un **accompagnement** seront ensuite dispensés aux enseignants par l'Éducation nationale.

Des **scénarii pédagogiques** devront être produits et mutualisés sur la base PrimTICE.

**Identification des cibles**

Nous avons recensé 80 communes du département de moins de 2000 habitants et qui possèdent une école répondant au cahier des charges du plan de relance ENR. La proposition est de ne pas solliciter toutes ces communes, mais de procéder à un « tamisage ».

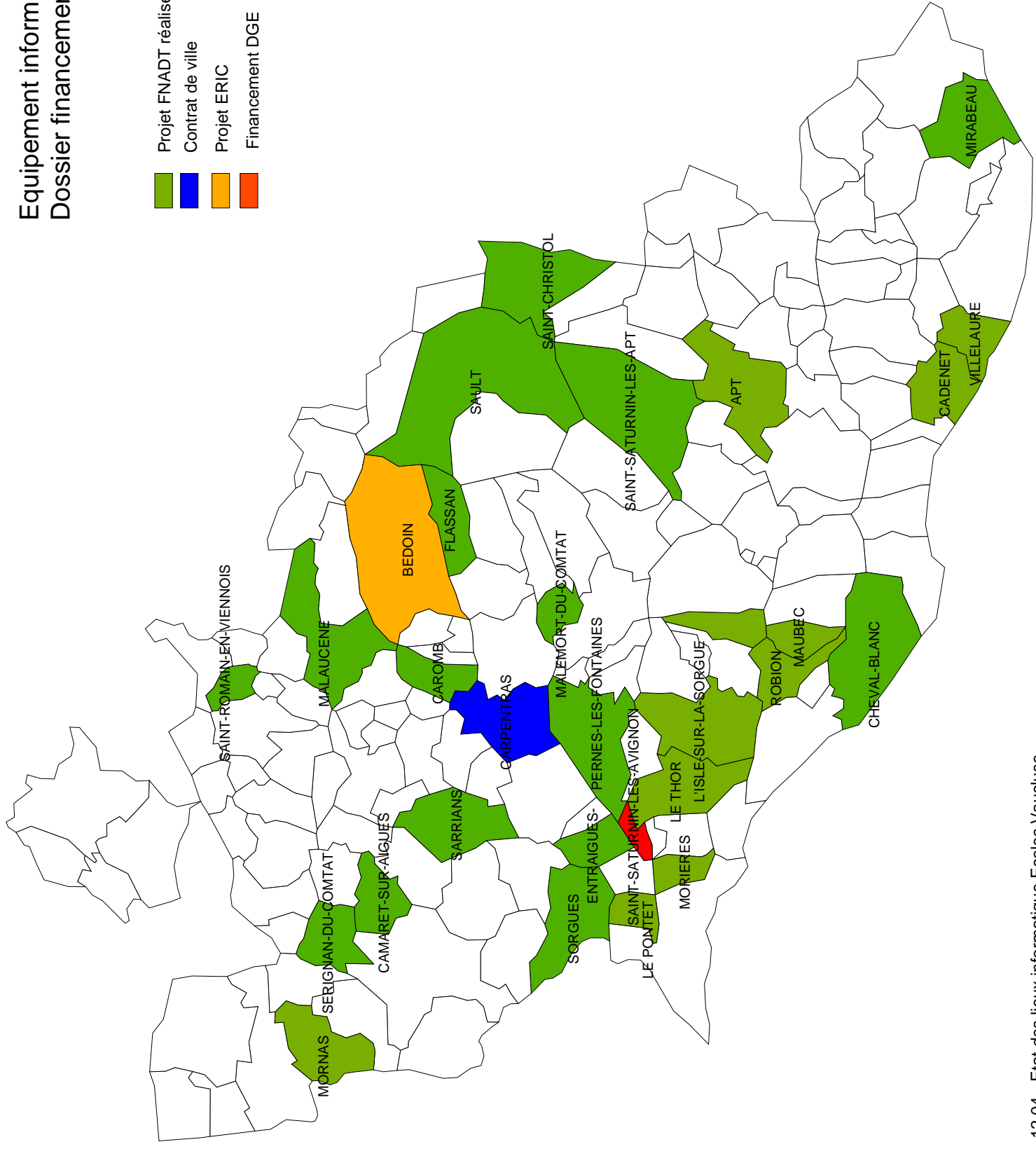
# Population (données Préfecture)



### **Optimisation du maillage départemental**

Au cours des années 2003-2005, une vingtaine de communes ont bénéficié d'une dotation FNADT qui a permis d'augmenter leur taux d'équipement

# Equipement informatique Dossier financement - subvention



L'équipement TICE du Vaucluse à ce jour est de 5,8 ordinateurs/100 élèves.



